



Association Sportive **THALES** AVIONICS ILE DE FRANCE

2020/054 DC-MB

Edition 00

St Juire le 15/12/2020

Section ALPINISME ET RANDONNEE 2021



SOMMAIRE

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. **Adhésions et inscriptions aux activités**
2. **Les désistements**
3. **Les critères de priorité**
4. **Le certificat médical**
5. **La licence**
6. **Les assurances**
7. **Les responsabilités**

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. **Son fonctionnement**
2. **Matériel et documentation**
3. **Composition du bureau**
4. **Programme des activités 2021**

FICHE D'ADHESION

La vocation de la section ALPINISME ET RANDONNEE est de favoriser la pratique et la découverte associative des activités montagnardes et pédestres, et d'offrir aux adhérents la possibilité de découvrir la montagne, qu'il s'agisse de la moyenne ou de la haute montagne, de la campagne et des chemins côtiers, etc.

QUI PEUT S'INSCRIRE A LA SECTION ET COMMENT ?

Membres adhérents :

Peuvent être membres adhérents les personnels de l'Etablissement de Vélizy-Villacoublay de la Société Thales Avionics en activité, en préretraite ou MAD ou en retraite, ainsi que leurs ayants droits (conjoints, concubins, enfants fiscalement à charge) tel que défini par le Comité d'établissement.

De même, des personnes provenant d'autres organismes partenaires agréés par le représentant du Comité d'Entreprise pourront être membres adhérents.

Membres adhérents extérieurs :

Peuvent aussi être membres adhérents des personnes bénévoles organisant ou encadrant des activités ou contribuant au bon fonctionnement de l'AS. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section et soumises à l'approbation du Bureau de l'Association ou directement approuvées par le bureau de l'AS. Au cas par cas, le Bureau AS établira les conditions financières applicables pour chaque activité à ces membres adhérents extérieurs.

Membres extérieurs :

Peuvent participer aux activités sportives d'autres personnes dont la participation revêt un caractère utile au bon fonctionnement de la section. Ces personnes sont proposées par le Bureau de la Section

Membres d'honneur :

Le titre de membre d'honneur peut être décerné en Assemblée Générale à la majorité des voix à toute personne physique ou morale qui rend ou qui a rendu des services signalés à l'association. Ce titre peut éventuellement conférer à ceux qui l'ont obtenu le droit de faire partie de l'Association sans être tenus de payer de cotisation annuelle

FONCTIONNEMENT DES ACTIVITES

1. Adhésions et inscriptions aux activités

Adhésions AS/section :

Les adhésions s'effectuent sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/>

Formulaire (un par adhérent) à envoyer à votre-cse.tgs@thalesgroup.com , asthales@aol.com

et trésorière : chriszel@sfr.fr , président : michelaunepal@hotmail.fr

Par courrier en cas d'impossibilité majeure de procéder par courriel :

AS THALES IDF 19-21 avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy

Elles ne sont prises en compte que lorsque les pièces ci-dessous sont fournies :

- ⇒ Le formulaire d'adhésion à la section dûment rempli (un par adhérent) (sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/>) et bien reçu.
- ⇒ Le règlement de la cotisation section.

NB : La cotisation section annuelle n'est pas remboursée même en cas d'annulation d'activité, de surnombre, de désistement (sauf cas particuliers avec accord bureau de l'AS).

Inscriptions aux activités :

Les inscriptions aux activités s'effectuent par courriel et dans le respect des délais énoncés sur la fiche correspondante:

- ⇒ aux membres du bureau de la section
- ⇒ à l'organisateur de l'activité
- ⇒ à l'AS : asthales@aol.com
- ⇒ au CE : votre-cse.tgs@thalesgroup.com

Les inscriptions des membres extérieurs aux activités sont prises en liste d'attente pendant la période d'ouverture des inscriptions et ne deviennent effectives qu'à la clôture de cette période dans la mesure des places disponibles.*

Paieiment des activités :

Pour les règlements, merci de préférer le virement bancaire* :

Compte CREDIT MUTUEL de la section : IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072
BIC : CMCIFR2A

Afin d'identifier sans problème l'objet du virement, **indiquer le plus précisément possible le libellé de l'opération ex : « adhésion + nom de l'activité »**

et faire une info par mail à la Trésorière de la section chriszel@sfr.fr

* : en cas de difficulté de virement ou volonté express de régler par chèque :

- Libeller à l'ordre de « A.S THALES Section XX »)
- Envoyer à AS THALES IDF 19-21 avenue Morane Saulnier 78140 Vélizy
- Prévenir le bureau de la section, l'organisateur de l'activité et l'AS (asthales@aol.com)

2. Les désistements

Les désistements doivent être obligatoirement notifiés au bureau de l'AS sur asthales@aol.com

(remplir le formulaire disponible sur le site de l'AS :

http://asthalesidf.net/AS/infos_as/desistement_a_une_activite.doc).

⇒ et bien entendu à l'organisateur de l'activité et au bureau de la section.

En cas de désistement non remplacé, la section remboursera seulement le part adhérent des sommes éventuellement récupérées auprès des prestataires.

Attention : les assurances des cartes de paiement ne couvrent pas forcément les cas de désistement à des activités associatives.

3. Les critères de priorités

En cas de surnombre, les critères de priorité ci-dessous seront appliqués par ordre décroissant aux adhérents qui se seront inscrits pendant la période d'ouverture des inscriptions (l'ordre d'inscription n'étant pas prioritaire).

- (1) L'encadrement qui assure la sécurité ou l'organisation de la sortie (prévu dans le descriptif d'activité).
- (2) Les actifs sont prioritaires par rapport aux retraités
- (3) Les adhérents qui n'ont pas participé à une précédente activité, selon le cas :
 - (a) Activité longue (ex : semaine), les adhérents qui n'ont pas participé la saison précédente, à une activité de ce type.
 - (b) Activités courtes (ex : week-end, les adhérents qui n'ont pas participé au cours de la saison actuelle, à une activité de ce type.
- (4) Les adhérents présents ou représentés à l'AG de la section, limité à une fois dans la saison.
- (5) Les accompagnateurs ne pratiquant pas l'activité sportive.
- (6) Par tirage au sort en présence des adhérents concernés.

Les inscriptions des membres extérieurs aux activités sont prises en liste d'attente pendant la période d'ouverture des inscriptions et ne deviennent effectives qu'à la clôture de cette période dans la mesure des places disponibles.

4. Le certificat médical

Le certificat médical de non-contre-indication n'est pas systématiquement demandé.

5. La licence

La Section Alpinisme et Randonnée n'est affiliée à aucune fédération

6. Les assurances

Nous ne proposons pas d'activité dangereuse mais il n'y a pas d'activité humaine sans risque.

Chacun est responsable de sa propre sécurité. Il appartient à chaque participant de se renseigner auprès de l'encadrant des difficultés propres à l'activité : longueur des étapes, dénivelé, passage étroit, enneigé, pierrier, portage, utilisation de matériel spécifique (crampon, corde, etc.) et de prendre la décision de participer à cette activité en fonction de ses capacités et de son expérience.

L'encadrant s'engage à lui fournir tous les renseignements utiles à sa prise de décision. Si l'encadrant juge que le participant n'a pas la condition ou les capacités requises pour l'activité, il doit le lui dire et, le cas échéant, refuser sa participation si celle-ci est de nature à mettre en danger les autres participants. Dans ce cadre, le participant ne pourra se retourner contre l'encadrant en cas de problème.

Nous vous recommandons de souscrire une assurance complémentaire individuelle pour les dommages que vous pourriez vous occasionner. Dans le cas où vous souhaitez ne pas prendre d'assurance complémentaire individuelle pour la pratique sportive, veuillez le préciser sur le formulaire d'adhésion.

7. Les responsabilités

La section décline toute responsabilité face au vol, perte ou casse de matériel pouvant survenir au cours des activités. La section n'agit qu'en tant qu'intermédiaire avec les différents prestataires (transporteurs, hébergement, encadrement, remontées mécaniques, ...) et ne pourrait être tenue responsable de leurs éventuelles défaillances.

DESCRIPTION DE LA SECTION

1. Son fonctionnement

La section organise différentes activités : randonnée pédestre, randonnée moyenne montagne. Les sorties de la section sont organisées à la fois pour les débutants qui ignorent ce milieu merveilleux et pour les habitués à qui nous faisons découvrir de nouveaux sites.

Compte tenu de la spécificité des activités de la section et des risques que celles-ci peuvent générer, les sorties moyenne montagne et randonnées raquettes à neige sont assurées par un accompagnateur montagne breveté.

2. Matériel et documentation à la disposition des adhérents

Voir au Secrétariat de la section

3. Composition du bureau

Président	Michel BOISSIER	07 68 91 88 03	michelaunepal@hotmail.fr
Trésorier	Christiane ZELISZEWSKI	06 80 89 81 58	chriszel@sfr.fr
Secrétaire	Denise CARASSINI	06 20 74 23 69	dcarassini2@gmail.com

Représentante au Comité Directeur : Patricia WEIS 06 86 35 61 68 weis.patricia@orange.fr

NB : Tout adhérent prêt à seconder l'équipe pour l'organisation des activités est le bienvenu et doit se faire connaître au Bureau

4. Programme des activités 2021

Attention : face aux risques liés à la pandémie de Covid-19, il pourra être demandé un supplément pour chambre individuelle si celle-ci est nécessaire.

<u>Type d'activité</u>	<u>Lieu</u>	<u>Responsable</u>	<u>Date 2021</u>	<u>Nb Places</u>	<u>Dates d'inscription</u>
Randonnée raquettes	Beaufortain	Michel BOISSIER	8 au 14 mars	10	01/12 – 15/12 2020
Randonnée	Corse (Piana)	Michel BOISSIER	2 au 9 mai	8	Janvier 2021
Randonnée	Vendée (Chantonay)	Michel BOISSIER	12 au 17 mai	12	Février 2021
Randonnée	Bretagne (Monts d'Arrée - Ouessant)	François DANTEC	14 au 21 juin à confirmer	10	Mars 2021
Randonnée	Périgord à confirmer	Philippe REBIERE	mi-octobre à confirmer	20	Mai 2021

FICHE D'ADHÉSION

Les adhésions s'effectuent sur <http://www.asthalesidf.net/inscriptions/>

RANDONNEE RAQUETTES A NEIGE
LES ALPAGES DU BEAUFORTAIN
du 08 au 14 Mars 2021

Inscription du 5 au 15 décembre 2020



Toutes les informations sur la fiche d'Espace évasion :

<https://www.espace-evasion.fr/Raquettes-Alpes-du-Nord/RQEBEA/Alpages-du-Beaufortain>

HEBERGEMENT : Hôtel à Beaufort (une nuit en refuge).

Afin de ne pas faire supporter aux personnes seules la contrainte du surcoût de la chambre individuelle (qui ne serait pas choisie pour confort personnel), il pourra être demandé à certains couples de loger en chambre de 3. Merci de votre compréhension.

DUREE : 7 jours

NOMBRE DE PLACES : 10 personnes.

ENCADREMENT : Accompagnateur en montagne.

NIVEAUX : Etapes de 5 à 6 heures de marche sans difficulté technique.

Toutefois, une bonne condition physique est nécessaire.

PROGRAMME :

Jour 01 : Paris - Beaufort et le Doron (7h environ)

Rendez-vous à 16h00 devant la gare TGV d'Albertville ou directement à l'hôtel de Beaufort. Visite du village ?, présentation du programme.

Jour 02 : Arêches – Le Planey – Plan Villard – Beaufort

Court transfert au village d'Arêches et hameau du Planey. Montée jusqu'à Plan Villard (1546 m). Descente sur Arêche puis Beaufort.

Dénivelée : + 350 m ; - 350 m Horaire : 4h00 de marche env. Transfert : 20 minutes

Jour 03 : Hameau de Boudin - col du Pré – Beaufort

Montée depuis le hameau de la Barme, jusqu'au-dessus d'Arêches (Boudin-1306 m, site classé) puis au col du Pré (1703 m), et l'Entrus. Descente par les Bouchets.

Dénivelée : + 600 m ; - 600 m Horaire : 5h00 de marche env. Transfert : 20 minutes

Jour 04 : Arêches – Picherie – Lac du Clou – Beaufort

Transfert au petit hameau de La Picherie (1 150m) et montée aux alpages du lac du Clou (1708 m). Descente vers Les Maisonnettes. Retour à Beaufort-sur-Doron.

Dénivelée : + 550 m ; - 550 m Horaire : 5h00 de marche env. Transfert : 20 minutes

Jour 05 : Arêches – Cuvy – Refuge de l'Alpage

Départ pour deux jours (nuit en refuge confortable). Direction le massif du Grand Mont par la piste de la Grande Paraz jusqu'au plateau de Cuvy et le refuge du même nom, perché à 2000 m d'altitude.

Dénivelée : + 1000 m Horaire : 5h00 de marche env.

Jour 06 : Refuge de l'Alpage – Tête de Cuvy - Arêches –

Retour par la tête de Cuvy et descente en forêt jusqu'au village d'Arêches puis l'hôtel de Beaufort.

Dénivelée : + 100 m ; - 1000 m Horaire : 4h00 de marche env. Transfert : 40 minutes

Jour 07 : Retour sur Paris

- Ce programme est indicatif, il peut être modifié par votre accompagnateur pour s'adapter aux conditions météorologiques et nivologiques –

POINTS FORTS :

- L'architecture montagnarde traditionnelle de ce massif préservé.
- La diversité et la beauté des paysages, avec de magnifiques points de vue sur le Mont-Blanc.
- Le Beaufortain, un massif au relief doux et à l'enneigement idéal pour la pratique de la raquette.
- Une nuit en refuge pour profiter pleinement de la montagne.

TRANSPORT :

Minibus ou train*

Départ à définir (secteur de Vélizy 2) le lundi 8 mars 2021 vers 9 h (*heure à confirmer*).

Retour le dimanche 14 mars 2021 vers 20 h.

* : afin de restreindre à 6 personnes en minibus.

LES PRIX :

➤ Prix de revient : tarif extérieur ou autres CSE	1000 € (900 € hors transport)
➤ Prix salarié TAV Vélizy, MAD et ayant droit :	600 € (540 € hors transport)
➤ Prix retraité TAV Vélizy et Meudon :	800 € (720 € hors transport)
➤ Prix organisateur :	700 € (620 € hors transport)

➤ **Le prix comprend :**

L'hébergement en pension complète du lundi soir au dimanche matin (pique-nique les midis), l'espace forme de l'hôtel, l'encadrement, la location des raquettes et bâtons, le transport.

➤ **Le prix ne comprend pas :**

Les boissons, les dépenses à caractère personnel, les repas du lundi 8/3 midi et du dimanche 14/3 midi.

➤ **Règlement :**

- **Attention** : bien vous assurer que vous êtes **adhérent à la section AL pour 2021** avant de vous inscrire à l'activité. <http://asthalesidf.net/inscriptions>

- **150€ / personne à l'inscription. Solde avant fin janvier**

- **Virement(s) bancaire(s) uniquement** sur le compte **CREDIT MUTUEL de la section** :

IBAN = FR76 1027 8060 9400 0266 7754 072

BIC = CMCIFR2A

Merci :

- D'indiquer l'objet du virement exemple : « adhésion + nom de l'activité »
- De faire une info à
 - asthales@aol.com
 - la trésorière de la section Christiane ZELISZEWSKI chriszel@sfr.fr
 - et à l'organisateur de la sortie.

Contact : Michel Boissier Tél : 02 51 27 80 89

michelaunepal@hotmail.fr